

BILAN DE L'EMPLOI EN 2015 DES STRUCTURES SANITAIRES ET SOCIALES PRIVEES NON LUCRATIVES

En bref

Le Centre de ressources DLA du champ social, médico-social et santé, en partenariat avec l'association Recherches & Solidarités, présente les données les plus récentes sur l'emploi dans le secteur sanitaire et social.

Ce document est à destination des observateurs et acteurs de l'accompagnement des associations de solidarité.

Le secteur sanitaire et social privé non lucratif regroupe plus de 35 200 établissements employeurs et 1,1 million de salariés, ce document vous en présente les chiffres et évolutions clés.

Plan

- I- Introduction
- II- Méthodologie
- III- Chiffres clés de l'emploi du secteur sanitaire et social privé non lucratif
- IV- Les établissements employeurs dans le secteur
- V- Les salariés du secteur privé non lucratif sanitaire et social
- VI- La masse salariale dans le secteur
- VII- Cartographies sur l'emploi du secteur privé non lucratif sanitaire et social



En collaboration avec Marie Duros, Cécile Bazin (directrice), Jacques Malet (président) et Enora Le Marec de Recherches & Solidarités.

Le Centre de Ressources DLA (CRDLA) de l'action sociale, médico-sociale et de la santé est porté par l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) dont l'objet est d'unir les associations pour développer les solidarités. Le CRDLA est partie prenante du Dispositif local d'accompagnement (DLA), qui permet aux structures d'utilité sociale employeuses de bénéficier d'accompagnements dans leurs démarches de création, de consolidation et de développement de l'emploi.

Avec le soutien de :

crdla-social-uniopss.fr

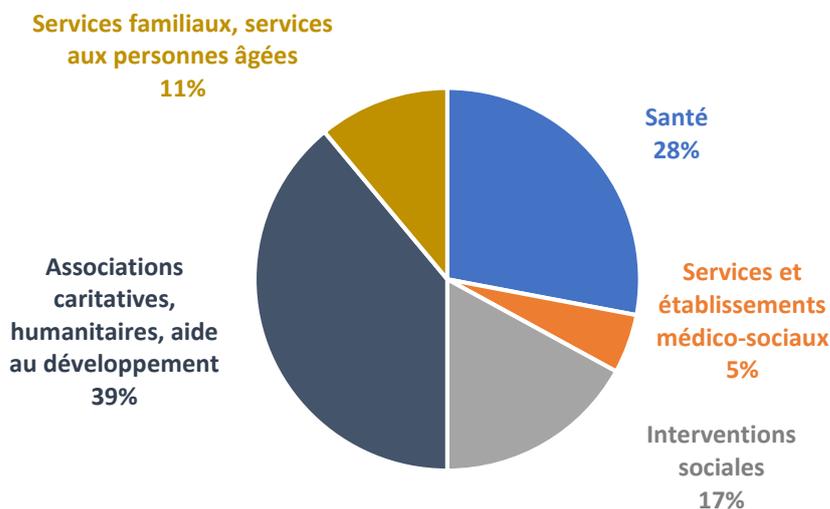


I- Introduction

Le nombre généralement reconnu d'associations actives en France est de 1,3 million¹. En fonction des enquêtes, des nomenclatures de secteurs et des périmètres retenus, le secteur sanitaire et social représente entre 10% et 17% des associations actives aujourd'hui.

Les créations annuelles d'associations sont des données plus précises, car elles sont établies via l'enregistrement au Journal officiel (hors Alsace-Moselle). Les associations, lors de leur création, renseignent un ou plusieurs domaines d'activités dans lesquelles elles exercent. Les associations sanitaires et sociales se retrouvent dans plusieurs domaines, au total elles font l'objet de 10 000 inscriptions en moyenne par an entre 2011 et 2016, que l'on peut retrouver dans le graphique suivant :

Part des inscriptions au Journal officiel des associations sanitaires et sociales (moyenne annuelle, 2011-2016)



Lecture : en moyenne annuelle depuis 5 ans, 28% des associations sanitaires et sociales créées ont une activité qui relève du domaine de la santé.

Source : Journal officiel. Traitement R&S. France entière hors Alsace-Moselle.

Le secteur sanitaire et social représente 58% des salariés d'établissements employeurs gérés par des associations et fondations. Il s'agit bien ici des établissements pour tenir compte du fait que des associations et des fondations - notamment dans le secteur sanitaire et social - peuvent gérer plusieurs établissements.

Ce document présente les données les plus récentes sur l'emploi dans le secteur sanitaire et social privé non lucratif, avec des approches fines par activité et par public. Il décrit également les grandes évolutions de ces dernières années.

¹ Cette estimation est reprise dans différentes publications sur le sujet, notamment : les dernières éditions annuelles de *La France associative en mouvement*, Recherches & Solidarités ; *Le Paysage associatif français*, Viviane Tchernonog, Dalloz - Juris Association, 2013 ; Insee première n° 1587, mars 2016.

II- Méthodologie

Le périmètre du secteur sanitaire et social privé non lucratif se construit principalement à partir des codes APE de l'INSEE, dont la nomenclature révisée en 2008 distingue :

- les activités liées à la santé (activités hospitalières, activités de pratique médicale et para médicale...),
- les activités d'hébergement médico-social, dont l'hébergement médicalisé pour trois publics différents et l'hébergement social pour six publics différents,
- les activités sociales sans hébergement selon quatre cibles définies - les adultes handicapés et les personnes âgées, les jeunes enfants, les adolescents, les enfants handicapés - auxquelles s'ajoutent l'aide à domicile et l'aide par le travail.

Secteurs d'activités correspondant au périmètre de ce bilan

Secteur d'activité	Codes APE
Santé	Division 86
Hébergement médicalisé	Division 87
dont Hébergement médicalisé pour personnes âgées	8710 A
dont Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	8710 B
dont Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	8710 C
Hébergement social	Division 87
dont Hébergement social pour handicapés et malades mentaux	8720 A
dont Hébergement social pour toxicomanes	8720 B
dont Hébergement social pour personnes âgées	8730 A
dont Hébergement social pour handicaps physiques	8730 B
dont Hébergement social pour enfants en difficulté	8790 A
dont Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	8790 B
Action sociale sans hébergement	Division 88
dont Aide à domicile	8810 A
dont Accueil et accompagnement de personnes âgées ou d'adultes handicapés (1)	8810 B
dont Aide par le travail	8810 C
dont Accueil de jeunes enfants	8891 A
dont Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	8891 B
dont Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	8899 A
dont Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs (2)	8899 B

Source : INSEE.

- (1) Une analyse détaillée des établissements classés sous ce code montre que la plupart concernent l'accueil et l'accompagnement de personnes âgées, et de façon marginale des adultes handicapés.
- (2) Dans le domaine « action sociale sans hébergement – non classé ailleurs », un long travail mené en coopération entre les équipes de l'ACOSS-URSSAF, de Recherches & Solidarités et de l'Insee a permis de reclasser, dans des codes APE appropriés, plus de 55 000 salariés. En accord avec l'ACOSS-URSSAF, une rétopolation a été effectuée pour prendre en compte ce reclassement au niveau des années antérieures.

Les structures retenues appartiennent aux catégories juridiques suivantes codifiées par l'Insee :

- les associations non déclarées (code 9210),
- les associations déclarées (code 9220), dont les « entreprises d'insertion par l'économie » (code 9221) et les associations intermédiaires (code 9222),
- les associations déclarées reconnues d'utilité publique (code 9230),
- les associations de droit local (code 9260),
- les fondations (code 9300).

Les données sur l'emploi de Recherches & Solidarités s'appuient sur des conventions pluriannuelles de coopération, établies avec l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS-URSSAF) et avec la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA).

A partir du périmètre défini, trois données sont disponibles :

- **le nombre d'établissements employeurs** au cours d'une année donnée. Ceux-ci sont identifiés à partir de leur numéro SIRET. Une association ou une fondation peut gérer plusieurs établissements. Un établissement est compté au prorata du nombre de trimestres où la masse salariale est positive : 0,25 pour un trimestre, 0,5 pour deux trimestres, etc.
- **le nombre de salariés**, obtenu après moyenne trimestrielle. Les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, à durée déterminée ou indéterminée. Les salariés sans contrat ne sont pas comptés (stagiaires par exemple) mais les différents contrats aidés le sont, ainsi que les bénéficiaires de l'aide par le travail, sans que l'on puisse les distinguer des autres salariés.
- **la masse salariale brute** correspondante.

Important : l'introduction de la déclaration sociale nominative (DSN) depuis mars 2015 modifie les informations déclaratives sur lesquelles s'appuient les données de cette publication. La mise en œuvre progressive de ce dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés entraînent une période transitoire au cours de laquelle des mises à jour de données sont susceptibles d'être effectuées.

Les données sont présentées à l'unité près. Elles doivent cependant être lues avec prudence, en raison de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

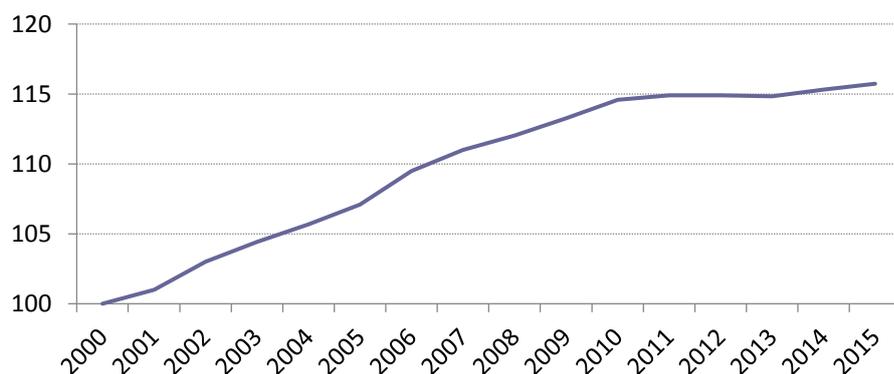
Ce bilan annuel couvre l'ensemble du champ non lucratif, associations et fondations comprises et agrège les données du régime général et du régime agricole.

III- Chiffres clés de l'emploi du secteur sanitaire et social privé non lucratif

Les associations et fondations du secteur sanitaire et social représentent en 2015 :

- **Plus de 35 200 établissements employeurs**
 Soit 21% des établissements employeurs du secteur privé non lucratif
- **Plus d'1 116 600 salariés**
 Soit 58% des salariés du secteur privé non lucratif
- **Plus de 23,5 milliards d'euros de masse salariale**
 Soit 58% de la masse salariale du secteur privé non lucratif
- **31,7 salariés par établissement en moyenne**

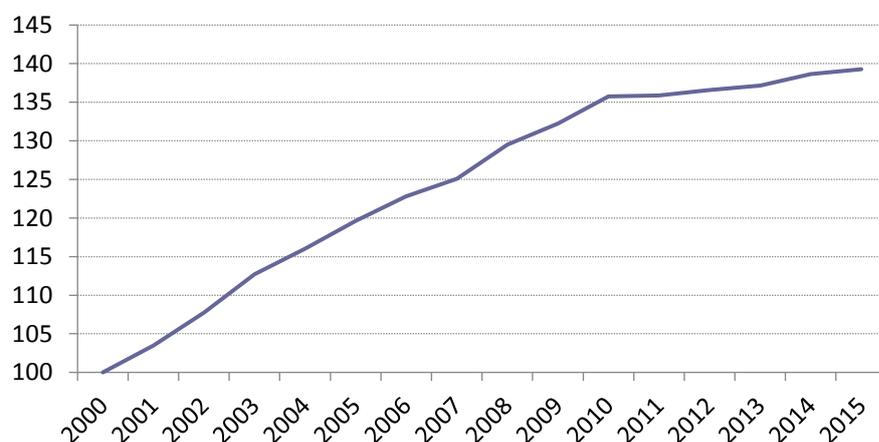
Evolution du nombre d'établissements employeurs (en base 100 en 2000)



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Le nombre
 d'établissements
 employeurs a
 augmenté de 0,4%
 entre 2014 et 2015.

Evolution du nombre de salariés d'établissements employeurs (en base 100 en 2000)

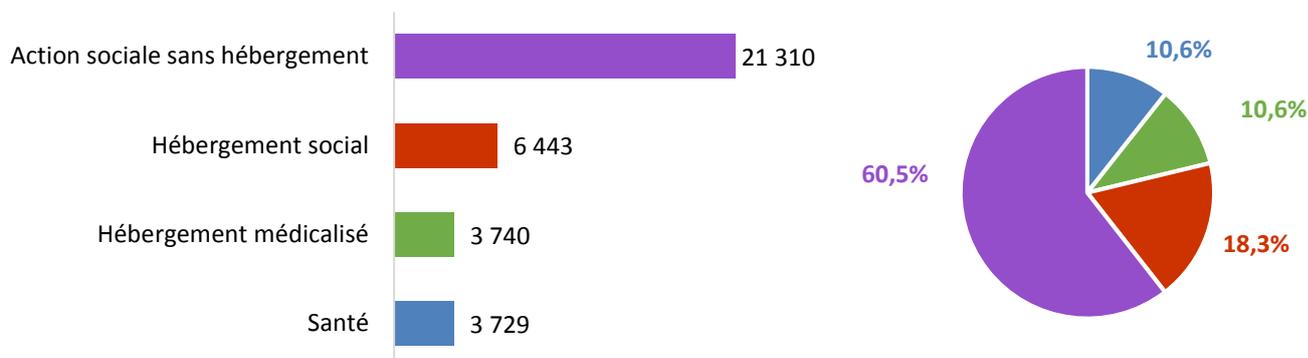


Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Le nombre de
 salariés a augmenté
 de 0,4% entre 2014
 et 2015.

IV- Les établissements employeurs dans le secteur

Nombre et répartition des établissements employeurs en 2015



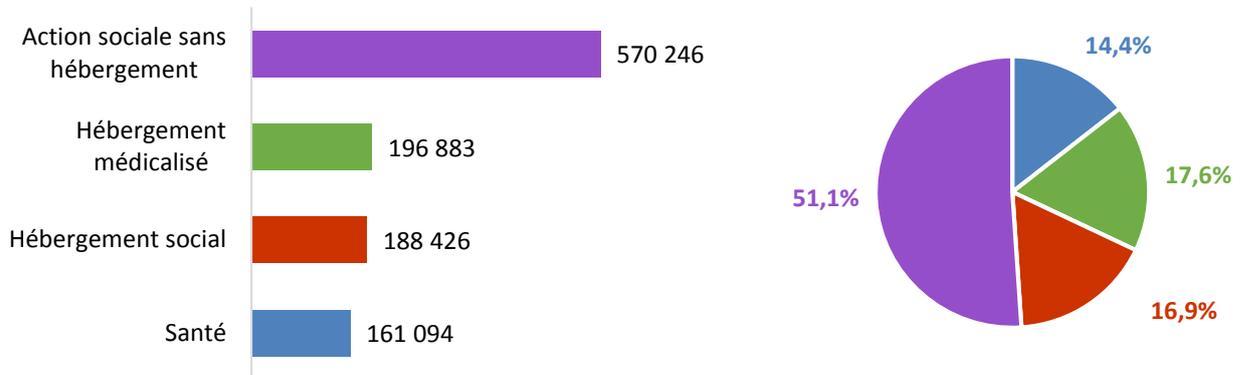
L'action sociale sans hébergement représente 21 310 établissements employeurs et 60,5% du secteur.

Détail des établissements employeurs en 2015

Secteur d'activité	Nombre d'établissements	Répartition
Santé	3 729	10,6%
Hébergement médicalisé	3 740	10,6%
Pour personnes âgées	1 721	4,9%
Pour enfants handicapés	1 315	3,7%
Pour adultes handicapés et autres	705	2,0%
Hébergement social	6 443	18,3%
Pour handicapés et malades mentaux	2 088	5,9%
Pour toxicomanes	140	0,4%
Pour personnes âgées	750	2,1%
Pour handicapés physiques	248	0,7%
Pour enfants en difficulté	1 490	4,3%
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	1 728	4,9%
Action sociale sans hébergement	21 310	60,5%
Aide à domicile	4 234	12,0%
Accueil et accompagnement de personnes âgées ou d'adultes handicapés	760	2,2%
Aide par le travail	2 103	6,0%
Accueil de jeunes enfants	3 601	10,2%
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	1 033	2,9%
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	557	1,6%
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	9 022	25,6%
Ensemble sanitaire et social	35 222	100,0%

V- Les salariés du secteur privé non lucratif sanitaire et social

Nombre et répartition des salariés d'établissements employeurs en 2015



L'action sociale sans hébergement représente plus de 570 000 salariés et 51% du secteur.

Détail des salariés d'établissements employeurs en 2015

Secteur d'activité	Nombre de salariés	Répartition
Santé	161 094	14,4%
Hébergement médicalisé	196 883	17,6%
Pour personnes âgées	88 497	7,9%
Pour enfants handicapés	67 859	6,1%
Pour adultes handicapés et autres	40 527	3,6%
Hébergement social	188 426	16,9%
Pour handicapés et malades mentaux	69 620	6,2%
Pour toxicomanes	3 143	0,3%
Pour personnes âgées	21 601	1,9%
Pour handicapés physiques	10 239	0,9%
Pour enfants en difficulté	48 690	4,4%
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	35 132	3,2%
Action sociale sans hébergement	570 246	51,1%
Aide à domicile	177 924	15,9%
Accueil et accompagnement de personnes âgées ou d'adultes handicapés	10 402	0,9%
Aide par le travail	145 024	13,0%
Accueil de jeunes enfants	41 351	3,7%
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	27 749	2,5%
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	13 081	1,2%
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	154 715	13,9%
Ensemble sanitaire et social	1 116 649	100,0%

Evolution détaillée des salariés d'établissements employeurs depuis 2010

Secteur d'activité	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015
Santé	=	↘	↘	↗	↗ 1,7%
Hébergement médicalisé	↗	↗	↗	↗	↗ 1,5%
Pour personnes âgées	↗	↗	↗	↗	↗ 2,9%
Pour enfants handicapés	↘	↘	↗	↗	↘ -0,7%
Pour adultes handicapés et autres	↗	↗	↗	↗	↗ 2,1%
Hébergement social	↗	↗	↗	↗	↘ -0,4%
Pour handicapés et malades mentaux	↗	↗	↗	↗	↘ -1,2%
Pour toxicomanes	↗	↗	↗	↘	↗ 1,5%
Pour personnes âgées	↗	↗	↗	↗	↗ 1,2%
Pour handicapés physiques	↘	↘	↗	↗	↘ -7,7%
Pour enfants en difficulté	=	=	↗	↗	↗ 1,2%
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	=	↗	↗	↗	= 0%
Action sociale sans hébergement	↘	=	↘	↗	= 0%
Aide à domicile	↘	↘	↘	↘	↘ -2,7%
Accueil et accompagnement de personnes âgées ou d'adultes handicapés	↗	↗	↗	↗	↗ 8,6%
Aide par le travail	↗	↗	↗	↗	↗ 1,3%
Accueil de jeunes enfants	↗	↗	↗	↗	↗ 1,5%
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	=	↗	↗	↗	↗ 2,6%
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	↗	↗	↗	↗	↗ 1,7%
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	↘	=	=	↗	↗ 0,7%
Ensemble sanitaire et social	=	=	↗	↗	↗ 0,4%

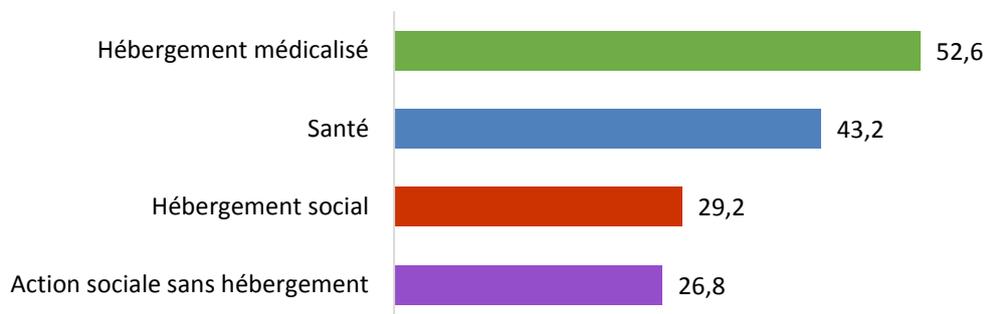
Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Dans les établissements de santé, l'augmentation du nombre de salariés amorcée en 2014 se confirme en 2015.

La baisse du nombre de salariés dans l'aide à domicile est continue, se portant à -2,7% entre 2014 et 2015.

Le nombre de salariés baisse significativement dans les catégories d'établissements d'hébergement pour personnes handicapées, et augmente en revanche fortement dans l'accueil et l'accompagnement sans hébergement des personnes âgées ou adultes handicapés. Le changement de codes APE de certaines structures est une hypothèse pour expliquer une partie de cette évolution. Plus largement, un mouvement en cours dans le secteur du handicap tend à développer l'habitat inclusif et d'autres formes d'autonomie de logement pour les personnes en situation de handicap. Ce phénomène a pu contribuer à faire glisser le nombre de salariés d'établissements avec hébergement vers des activités sans hébergement. Ces données doivent être interrogées dans les territoires et sur les prochaines années pour voir si cette tendance se confirme.

Nombre moyen de salariés par établissement employeur en 2015



Détail du nombre moyen de salariés par établissement employeur

Secteur d'activité	Associations	Fondations	Ensemble non lucratif
Santé	37,3	180,4	43,2
Hébergement médicalisé	52,0	61,2	52,6
Pour personnes âgées	50,0	65,6	51,4
Pour enfants handicapés	51,7	50,0	51,6
Pour adultes handicapés et autres	57,4	61,5	57,5
Hébergement social	28,6	44,3	29,2
Pour handicapés et malades mentaux	33,2	37,7	33,3
Pour toxicomanes	16,4	NC	22,5
Pour personnes âgées	28,5	35,0	28,8
Pour handicapés physiques	40,5	96,6	41,4
Pour enfants en difficulté	31,3	48,4	32,7
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	20,1	28,7	20,3
Action sociale sans hébergement	26,5	44,2	26,8
Aide à domicile	41,9	94,9	42,0
Accueil et accompagnement de personnes âgées ou d'adultes handicapés	13,6	20,7	13,7
Aide par le travail	69,0	67,2	69,0
Accueil de jeunes enfants	11,4	20,1	11,5
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	24,3	108,3	26,9
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	23,4	32,2	23,5
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	17,1	23,2	17,1
Ensemble sanitaire et social	30,6	71,4	31,7

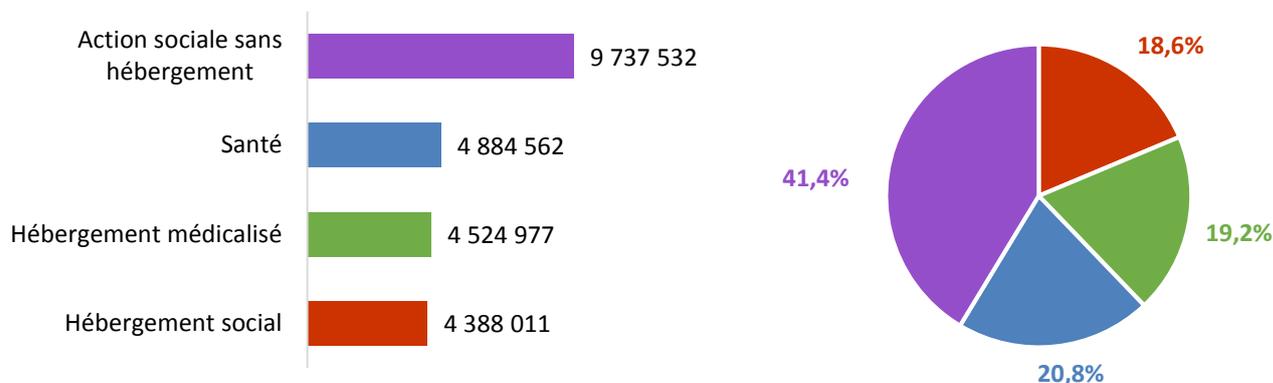
Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. NC : données non communicables en respect du secret statistique.

Les établissements d'aide par le travail comptent en moyenne près de 70 salariés. Attention : ces données ne distinguent pas les travailleurs sociaux des travailleurs en situation de handicap.

La taille moyenne des établissements sous le statut de fondation est plus importante en moyenne que celle des associations (respectivement 71,4 et 30,6) mais leur faible nombre influence peu le bilan global.

VI- La masse salariale dans le secteur

Masse salariale distribuée dans les établissements employeurs en 2015 (en milliers d'euros)



Détail de la masse salariale distribuée dans les établissements employeurs en 2015

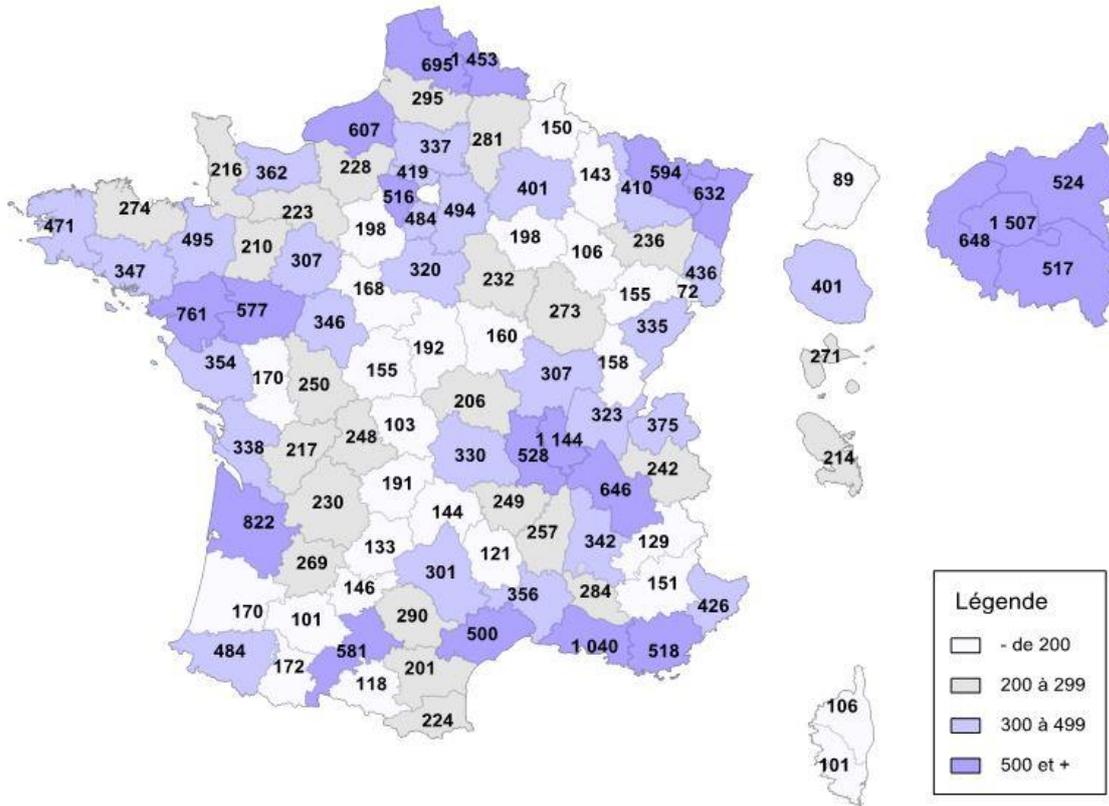
Secteur d'activité	Masse salariale en milliers d'euros	Répartition de la masse salariale	Rappel : répartition des salariés
Santé	4 884 562	20,8%	14,4%
Hébergement médicalisé	4 524 977	19,2%	17,6%
Pour personnes âgées	2 017 844	8,5%	7,9%
Pour enfants handicapés	1 571 400	6,7%	6,1%
Pour adultes handicapés et autres	935 733	4,0%	3,6%
Hébergement social	4 388 011	18,6%	16,9%
Pour handicapés et malades mentaux	1 571 682	6,7%	6,2%
Pour toxicomanes	84 667	0,4%	0,3%
Pour personnes âgées	483 545	2,0%	1,9%
Pour handicapés physiques	214 501	0,9%	0,9%
Pour enfants en difficulté	1 244 277	5,3%	4,4%
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	789 339	3,3%	3,2%
Action sociale sans hébergement	9 737 532	41,4%	51,1%
Aide à domicile	2 535 268	10,8%	15,9%
Accueil et accompagnement de personnes âgées ou d'adultes handicapés	227 111	1,0%	0,9%
Aide par le travail	2 096 603	8,9%	13,0%
Accueil de jeunes enfants	755 630	3,2%	3,7%
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	654 152	2,8%	2,5%
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	312 844	1,3%	1,2%
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	3 155 924	13,4%	13,9%
Ensemble sanitaire et social	23 535 082	100,0%	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Le domaine de la santé réunit 14,4% des salariés mais représente 20,8% de la masse salariale en 2015. A l'inverse, l'action sociale sans hébergement regroupe 51,1 % des salariés pour 41,4% de la masse salariale. Le temps partiel - plus présent dans l'action sociale - et les niveaux de qualification - globalement plus élevés dans la santé - contribuent à expliquer ces différences.

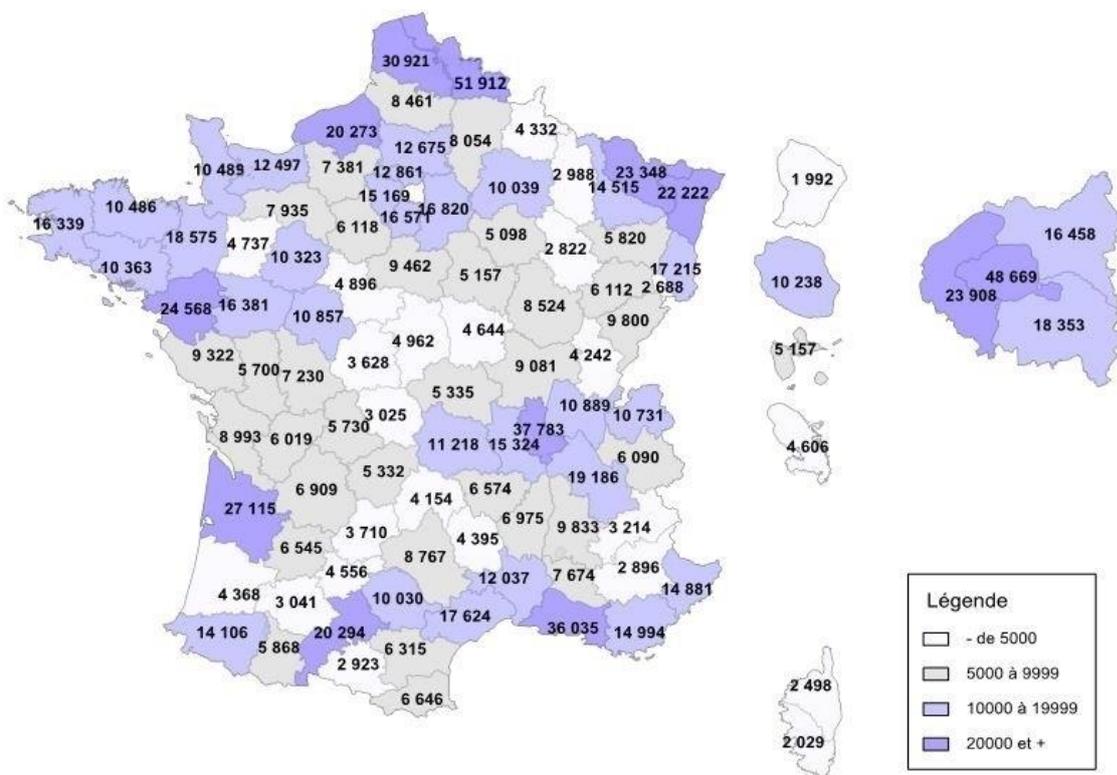
VII- Cartographies sur l'emploi du secteur privé non lucratif sanitaire et social

Carte 1 : nombre d'établissements employeurs par département en 2015



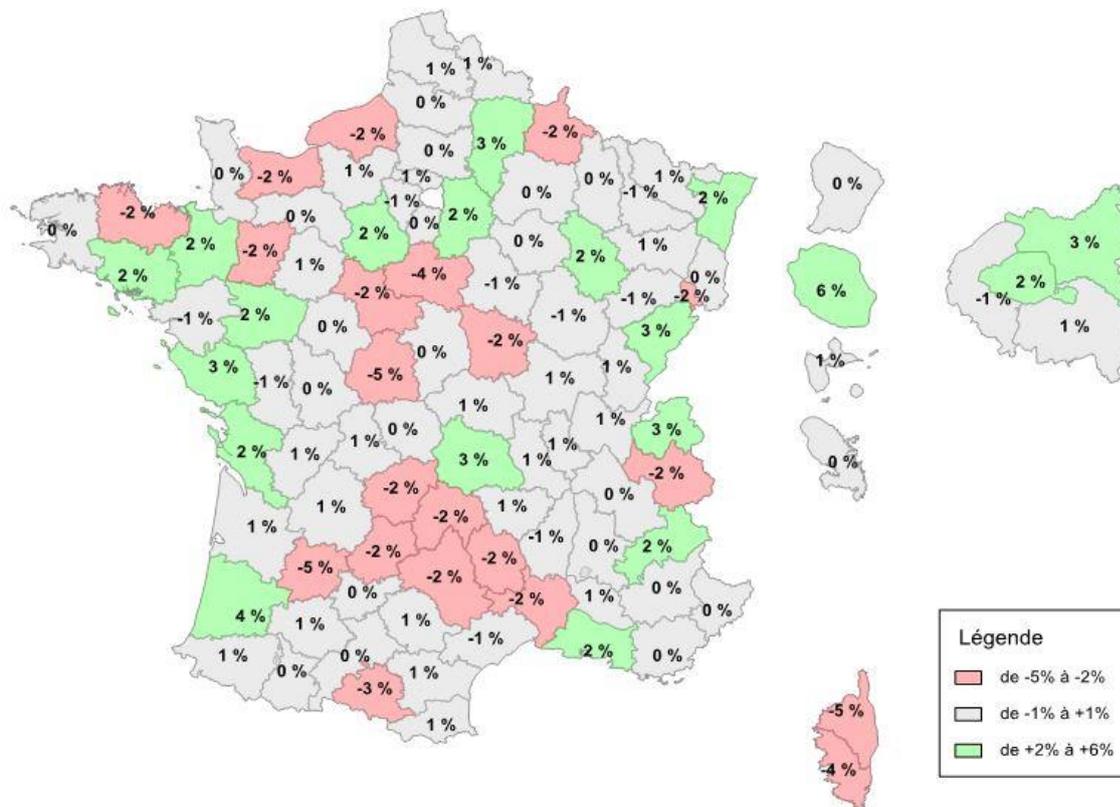
Carte réalisée avec Cartes & Données – © Arcitique
 Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Carte 2 : nombre de salariés par département en 2015



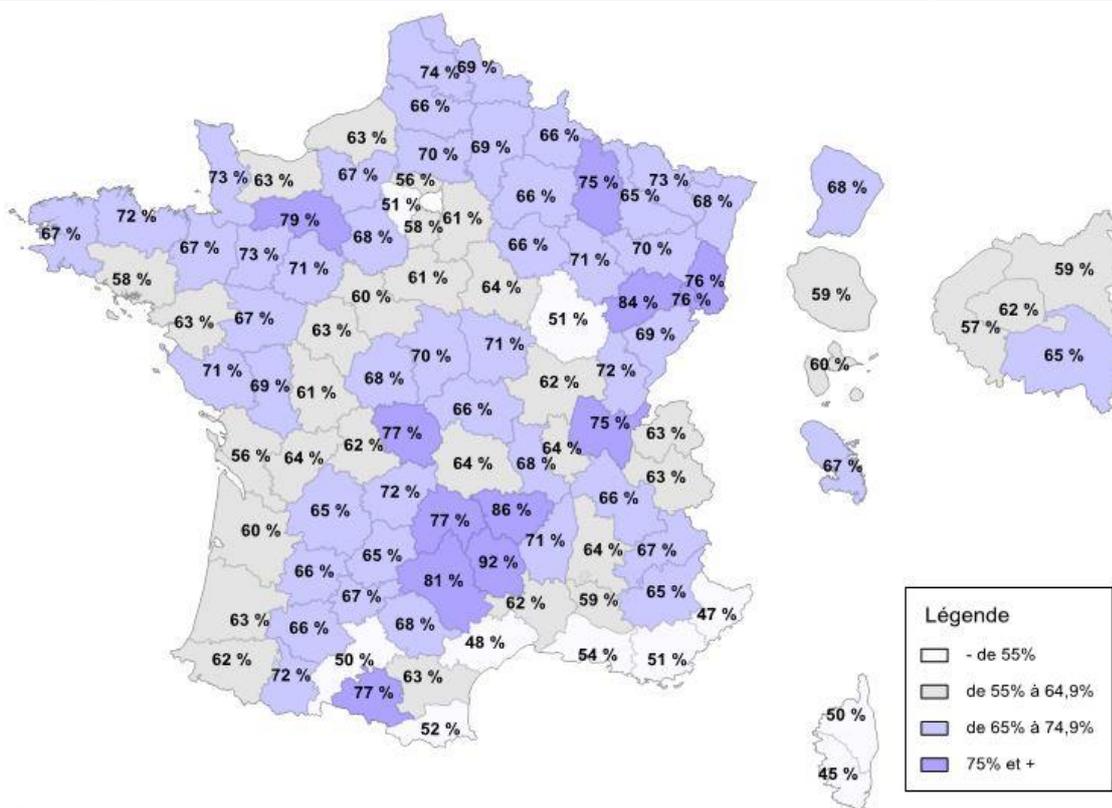
Carte réalisée avec Cartes & Données – © Arcitique
 Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Carte 3 : évolution 2014-2015 du nombre de salariés par département (en pourcentage)



Carte réalisée avec Cartes & Données – © Arctique
 Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

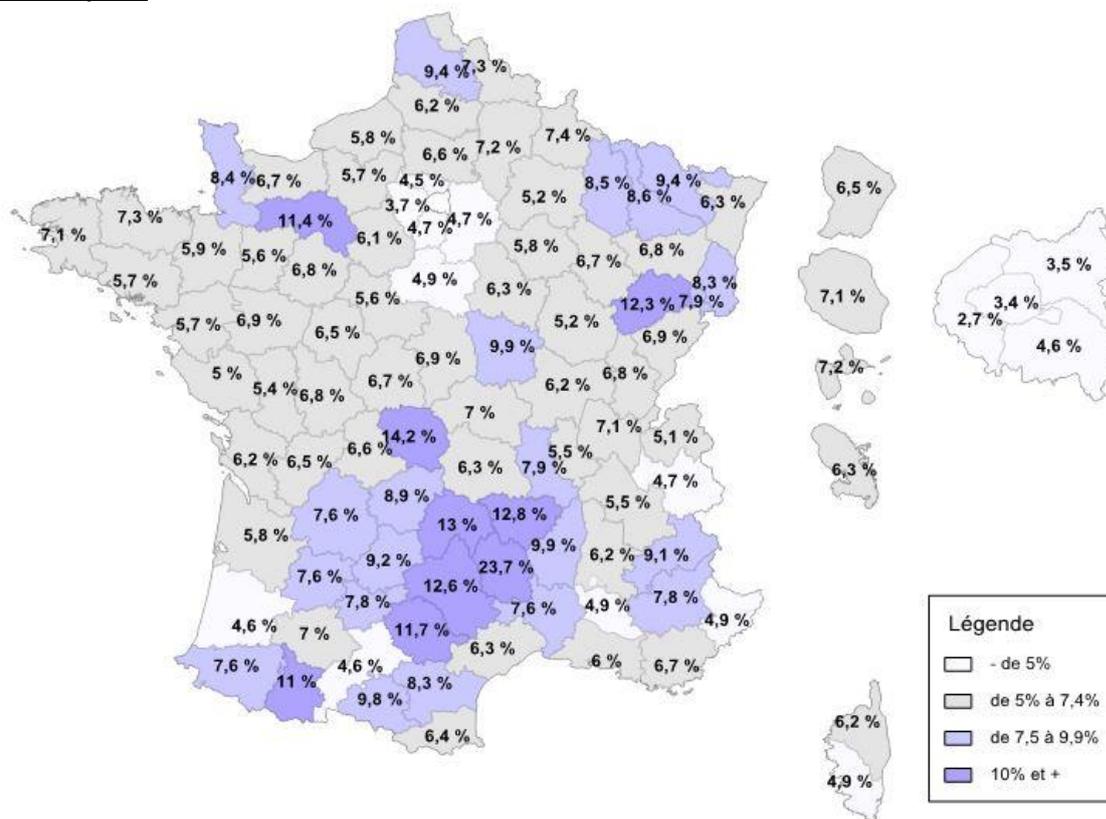
Carte 4 : part des salariés du secteur non lucratif dans l'ensemble du secteur privé sanitaire et social



Carte réalisée avec Cartes & Données – © Arctique
 Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Lecture : dans le Nord, les salariés du secteur sanitaire et social privé non lucratif représentent 69% des salariés du secteur sanitaire et social privé.

Carte 5 : part des salariés du secteur privé non lucratif sanitaire et social dans l'ensemble des salariés du secteur privé



Carte réalisée avec Cartes & Données – © Arctique
 Sources : ACCOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Lecture : dans le Nord, les salariés du secteur sanitaire et social privé non lucratif représentent 7,3% des salariés du privé (tous secteurs confondus, lucratif et non lucratif).

Cette série de cinq cartes permet une lecture croisée des données pour un même territoire.

Par exemple, à Paris on compte plus de 1 500 établissements employeurs (carte 1) et plus de 48 000 salariés en 2015 (carte 2). L'évolution du nombre de salariés est positive pour le secteur sanitaire et social privé non lucratif (+2%, carte 3), dans un département où ces salariés représentent 62% des salariés du secteur privé sanitaire et social (carte 4) et 3,4% de l'ensemble du privé (carte 5).

Ces grilles de lecture départementales peuvent être analysées dans les territoires par les acteurs qui en maîtrisent le contexte. L'échange entre les acteurs locaux forme l'analyse la plus fine possible, dont ces cartes sont un des instruments.

Bilans régionaux

Réalisés par Recherches & Solidarités et le réseau Uniopss/Uriopss, des bilans « associations et fondations du secteur sanitaire et social » sont disponibles pour chaque région.

www.recherches-solidarites.org

www.crdla-social-uniopss.fr

* * *

Le Centre de ressources DLA **Social, médico-social et santé**

Le CRDLA est une partie prenante du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) qui permet d'accompagner le développement des activités et des emplois des associations sur l'ensemble du territoire national.

Porté par l'Uniopss, le CRDLA a pour rôle de favoriser la prise en compte des spécificités du secteur social, médico-social et santé dans l'accompagnement des associations. Pour ce faire, le CRDLA a pour priorité l'articulation entre le DLA et les autres acteurs locaux et nationaux de l'accompagnement d'associations.

crdla-social-uniopss.fr

Recherches & Solidarités

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org.

R&S réalise également, en lien avec des partenaires de plus en plus nombreux (réseaux associatifs, services déconcentrés de l'Etat, conseils départementaux, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat, la vie associative ou le don d'argent.